

Suite aux troubles à l'ordre public causés par les pro-Ping à Libreville, lundi 4 septembre 2017

Vingt partisans de l'opposition placés en détention préventive

JNE

Libreville/Gabon

VINGT militants pro-Ping sont actuellement placés en détention préventive, à la prison centrale de Libreville, après avoir été appréhendés, le lundi 4 septembre, en marge d'un rassemblement de l'opposition à Libreville, confirme le ministère public.

Au total, 36 personnes ont été arrêtées ce jour-là, en marge d'une marche des militants pro-Ping non-autorisée par le gouvernement, qui a été dispersée par les forces de sécurité. Vingt-six personnes ont été présentées le jeudi 7 septembre au Parquet, dix autres l'ont été le lendemain. Sur ce total, « dix-huit personnes ont été placées en détention préventive, à la prison centrale de Libreville, pour attroupements non-armés ayant troublé l'ordre et la tranquillité publics », révèle le procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong.

Deux cadres de l'opposition considérés comme des meneurs, Frédéric Massavala Maboumba - porte-parole de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) qui soutient Jean Ping -, et Pascal Oyougou - secrétaire général adjoint du Mouvement Héritage et Modernité (MHM) - ont été, quant à eux, placés en détention préventive pour « complot contre l'autorité de l'Etat, instigation aux actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat, participation à l'organisation d'une réunion publique non-déclarée ou interdite, et attroupements non-armés ayant troublé la tranquillité publique », précise M. Ndong Essame Ndong.

DES FAITS PUREMENT JURIDIQUES ET NON-POLITIQUES. L'opposition a qualifié ces inculpations d'« actes antirépublicains (...) Le pouvoir en place est passé maître dans l'instrumentalisation des services de l'Etat à des fins politiques ». Mais le procureur de Libreville reste ferme. « Des indices et éléments compromettants ont été découverts chez eux. La stratégie de l'opposition était de semer le chaos dans le pays et prendre le pouvoir par la force. Ce sont des actes de sabotage, ce sont des actes de terrorisme et non des actes politiques. La justice est saisie et, face à la gravité des faits, fera toute la lumière sur cette affaire. Leur jugement interviendra au terme de l'instruction, ils seront jugés pour des faits purement juri-



Frédéric Massavala Maboumba et...

Photo : SM



... Pascal Oyougou sont poursuivis pour quatre infractions.

Photo : Joseph MANIANGA, Joseph MANIANGA/ L'Union

diques et non-politiques. » Occasion pour le haut magistrat de mettre en garde toutes les autres personnes impliquées dans cette affaire. « La justice traquera toute autre personne clairement identifiée dans le cadre de cette affaire et la sanctionnera parce que ce sont des actes graves au sens de la loi (...) Ce sont des faits à la fois criminels et délictuels qui n'ont rien à voir avec la politique », insiste-t-il.

C'est dans cette optique que Steeve Ndong Essame Ndong déclare que Joël Mouramba, instigateur du commando à l'arme lourde qui avait braqué sur la route de Mouila un convoi de grumiers pour exiger le départ du président de la République, est activement recherché pour répondre de ses actes. « L'enquête a pu faire un lien entre l'arraisonnement des grumiers sur l'axe Fougamou/Mouila, le 4 septembre et ce qui s'est passé à Libreville le même jour. Donc, c'était des actions concertées. L'auteur de ces actes est identifié. Il s'agit de Joël Mouramba (un responsable des Forces nouvelles, parti allié à la Coalition pour la nouvelle République qui soutient Jean Ping). Il est activement recherché par la gendarmerie pour répondre de ses actes», déclarera le procureur de la République

FORCE DOIT RESTER À LA LOI. Parmi les personnes relaxées, figurent six mineurs et quatre adultes. « Les 6 mineurs ont été remis en liberté après un rappel à l'ordre de leurs parents, alors que les 4 autres personnes ont été acquittées pour absence de preuves. En fait, elles ont été arrêtées à leur domicile alors que des manifestants s'étaient réfugiés chez elles », précise le haut magistrat. C'est pour que force reste à la loi que le procureur de Libreville a révélé qu'un activiste blogueur, Hervé Mombo Kinga, avait été placé en détention préventive, le 31 août. « Sieur Mombo Kinga fait l'objet d'une instruction pour pro-

pagande tendant à troubler l'ordre public et outrage

envers le président de la République. Il a monté un

podium dans un lieu public en face de l'ENA, où il pro-

jetait des vidéos et messages d'incitation à la révolte contre les autorités de l'Etat, à la haine et à la désunion», a précisé Steeve Ndong Essame.

De même, trois opposants avaient été écroués, il y a quelques semaines, pour « atteinte à l'ordre et la tranquillité publics », après avoir distribué des tracts annonçant une réunion publique au collège privé Charles Nthoréré sis au quartier Ancienne Sobraga. Enfin, neuf personnes avaient déjà été écrouées après avoir été interpellées en marge des manifestations non-autorisées de soutien à Jean Ping, le 25 août.



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

DISTRIBUTION DE CARTES D'ASSURÉS CNAMGS DES FONDS 1 (SECTEUR PRIVÉ & PARAPUBLIC) & 2 (SECTEUR PUBLIC)

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) prie les assurés du secteur public (Fonctionnaires) détenteurs d'une attestation provisoire d'immatriculation (récépissé) ou non, **immatriculés durant la période allant du 12 juillet 2011 au 09 mars 2017** à bien vouloir se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du Carrefour HASSAN HEJEIJ, pour le retrait de leurs cartes d'assurés CNAMGS.

Les intéressés doivent se munir de leur attestation provisoire d'immatriculation (récépissé) ou d'une toute autre pièce d'identité en cours de validité. **Cette opération de distribution de cartes d'assurés CNAMGS débute le 15 septembre et prend fin le 13 octobre 2017 inclus ; de 7h30 à 15h30.**

Par ailleurs, il est également porté à la connaissance des employeurs que, la DRC, à travers son équipe mobile procédera au dépôt des cartes d'assurés du secteur privé directement dans les entreprises.

La CNAMGS compte sur le respect de ces dispositions afin de garantir à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 11 septembre 2017

Le Directeur Général

Pr. Michel MBOUSSOU



La solidarité a un sens

